

*13 janvier 2011*

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.**

Cette pétition a été annoncée en séance plénière le 17 février 2010 et étudiée à la commission des pétitions les 15 et 22 mars, 21 juin, 20 septembre et 18 octobre 2010, sous les présidences successives de M. Burri et de M<sup>me</sup> Machado.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Nathalie Bianchini, Tamara Sag-gini et Carol Köll, que la rapporteuse remercie.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 15 mars 2010**

*Audition des pétitionnaires, représentés par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, cocoordinatrice de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), MM. Yann Roschi, cocoordinateur de l'UECA, et Alain Vaucher, de «Pour que pousse coquelicot», collectif membre de l'UECA*

M<sup>me</sup> Schlechten explique que l'UECA s'est formée en 2007, suite à la fermeture des squats, et en vue de celle du site d'Artamis. L'UECA a lancé en 2008 la pétition «Donnons des espaces à la culture», qui récolta 18 000 signatures et demandait que soit respectée la diversité culturelle dans le canton et que les acteurs culturels soient associés aux travaux sur les plans d'aménagement des nouveaux quartiers à Genève. La nouvelle pétition les conduit devant cette commission avec un exemple très concret de cette deuxième revendication, puisqu'elle concerne le projet de salle dans le futur écoquartier de la Jonction, l'ancien site d'Artamis.

L'association «Pour que pousse coquelicot» travaille depuis un certain temps sur la future affectation du quartier et trouve que, dans le programme du concours, il manque d'espaces, surtout publics, réservés aux activités culturelles. L'ouverture de nouveaux lieux publics est une revendication principale de l'UECA.

Un dossier nommé «Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée», rédigé en 2009 par cette union, relate une série de besoins qui ont émergé suite à la fermeture de tous ces lieux. La salle de concerts sous le futur quartier serait un élément de

réponse. Il y a pénurie de salles, notamment de capacité moyenne, pour accueillir la scène locale ou pour des styles de musique moins «grand public». Ce site, présenté comme un quartier exemplaire, pourrait être la scène d'une concertation exemplaire avec les acteurs culturels. Cette concertation serait utile notamment pour éviter certains problèmes liés aux nuisances sonores, que subit par exemple l'Usine. Le fait d'intégrer les acteurs culturels en amont dans les travaux de ces plans de quartier permettrait de réfléchir à tout ce qui touche à ces problématiques. Une des volontés de l'UECA serait que la salle de concerts soit construite en sous-sol avec une réelle réflexion sur les questions liées au déplacement du public, en évitant de prévoir une entrée ou sortie au milieu des habitations mais de la planifier, par exemple, sur la rue des Gazomètres ou sur le quai, et de prévoir une structure pour accueillir les fumeurs à l'extérieur.

La participation au processus de mise en place de cet écoquartier reste très faible, mis à part au sein de la Codha, coopérative de l'habitat associatif. Il y a seulement quelques acteurs, à savoir la Coopérative d'habitation des Rois, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, la Codha et la Fondation des parkings, qui pour l'instant font partie du processus.

Cependant, des groupements se sont formés, et l'association des habitants et la Maison de quartier de la Jonction se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises pour discuter de l'avenir de ce site. L'UECA les a aussi rencontrés; ce sont des démarches spontanées d'acteurs associatifs déjà présents dans le quartier.

Les auditionnés rappellent que, depuis le lancement de cette pétition, le résultat du concours a été publié. Le projet lauréat a prévu une salle semi-enterrée qui s'ajoute à celle prévue pour le forum du quartier, ce qui est très bien. Reste à voir ce que deviendra cette salle et si les propriétaires du terrain accepteront qu'elle soit réalisée. Ce projet leur a montré qu'il est possible d'ajouter une salle à ce plan, malgré ce qui leur avait été dit précédemment.

M. Roschi rappelle que cette salle est une proposition de l'architecte; il suppose que le département de la culture l'a découverte en même temps que l'UECA. Ils ne sont donc pas encore en voie de discussion. On voit clairement que l'architecte aimerait qu'il y ait un théâtre.

La pétition demande une salle d'environ 400 m<sup>2</sup> pouvant accueillir entre 200 et 500 personnes. Cette surface comprend aussi les locaux de stockage et les bureaux de l'association qui la gère, en plus de l'espace accessible au public.

L'UECA a eu un contact avec M. Pagani à l'occasion de son discours pour la remise de prix du concours. Il l'a alors, suite à sa venue et lors de cette remise de prix, invitée à participer au processus. L'UECA suit donc la situation et imagine que cela ira plus loin avec elle, certainement via le groupe de pilotage de MM. Muller et Pagani. La décision d'installer une salle de spectacle à cet endroit est avant tout politique.

M<sup>me</sup> Schlechten précise que l'UECA ne s'oppose pas aux dépôts prévus pour les collections des musées. Vu la surface à disposition, il y a de la place pour tout le monde.

M. Vaucher remarque que cette pétition est importante pour montrer que l'UECA ne défend pas des idées en l'air, et qu'il existe une véritable demande de la population pour ce type d'espaces. M<sup>me</sup> Schlechten ajoute que cette pétition est bien d'actualité, car si la salle de spectacle prévue par l'architecte n'est pas soutenue, aucun maître d'ouvrage ne voudra l'assumer. Comme elle est hors programme, elle peut tout aussi bien disparaître du jour au lendemain. Par ailleurs, en vue des activités que l'UECA voudrait pouvoir organiser à l'intérieur, celle-ci souhaiterait avoir une salle de concerts ou, à la limite, une salle polyvalente qui serait adaptée pour le théâtre et les concerts. Concernant l'éventuelle participation future de l'UECA au processus, il n'y a pour le moment eu pour tout engagement qu'une phrase lancée durant la présentation du résultat au concours d'aménagement. Il y a encore très peu d'écoute de la part du groupe de pilotage.

M. Vaucher sent une certaine urgence à être partie prenante du processus, notamment car les problèmes de nuisances doivent être gérés en amont pour éviter d'y être confrontés plus tard. C'est donc maintenant que les solutions doivent être intégrées au plan d'ensemble.

Concernant le projet PAV (Praille-Acacias-Vernets), M<sup>me</sup> Schlechten explique que l'UECA a transmis les besoins de locaux. Celle-ci a été en contact avec M. Mark Muller, mais tout prend du temps et il est dur de savoir comment et à qui s'adresser. Il y a beaucoup de convoitises pour ce secteur du PAV. Des projets pour des lieux culturels sont en cours pour la zone industrielle de la Praille.

Une commissaire explique que, dans la convention signée pour le PAV suite à l'aboutissement du référendum, toute discussion sur les équipements peut se faire; le processus repart en procédure.

### *Discussion*

Plusieurs commissaires souhaitent auditionner M. Pagani, pour savoir si l'image du quartier dessinée par le lauréat du concours sera reprise telle quelle et si elle vaudra un plan localisé de quartier. Cela pourrait apporter une réponse au fait de savoir si cette nouvelle salle sera intégrée ou pas. Il est souligné l'intérêt que cette audition représenterait pour voir comment les différents acteurs seront intégrés à ces réflexions et pour être sûrs que les projets correspondent aux besoins.

Vote de l'audition de M. Rémy Pagani, magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement: audition approuvée à l'unanimité des membres présent-e-s.

De plus, il est proposé l'audition, ou l'envoi d'un courrier, au magistrat chargé de la culture pour savoir s'il y aurait un programme pour ce type de salle. Ce point sera finalement discuté ultérieurement.

### **Séance du 22 mars 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani explique que, au début du processus de réaménagement d'Artamis, les personnes concernées ont été contactées. Beaucoup d'artistes et artisans anciennement sur ce site ont été relogés par la Ville au Vélodrome. Le bâtiment Database reste en place le temps de la décontamination, car il n'est pas concerné par la pollution. Mais, avec le projet d'aménagement, il disparaîtra aussi. En ce qui concerne le Piment-Rouge et le Galpon, il y a eu un accord de principe pour essayer de trouver des surfaces publiques de remplacement. M. Pagani dit avoir proposé au Piment-Rouge les réservoirs sous la butte du bois de la Bâtie, qui comporte une surface de presque trois terrains de football. Le problème est qu'il faut investir 15 millions, que le Piment-Rouge n'a pas, même en collaboration avec la Fondation Wilsdorf. *(Depuis, il a été décidé que la Ville devait mettre ce lieu en état pour y réaliser un espace public culturel autogéré, ndlr.)* La Ville essaie de devenir propriétaire du chemin des Saules, qui appartient à l'Office du tourisme. Pour le Galpon, M. Pagani essaie encore de trouver une solution.

Parallèlement, 3000 m<sup>2</sup> ont été mis à disposition pour les artistes et artisans dans le programme d'Artamis, de même qu'une salle pour le forum. Les lauréats du concours ont encore ajouté une salle. La pétition précédait le résultat du concours.

M. Pagani ajoute qu'il a promis que les artistes qui menaient une activité intéressante seraient relogés. A tous ceux qui sont venus le voir, il a dit qu'il fera en sorte de trouver une solution. C'est un grand travail, mais il faut trouver les moyens et cela se fera. En Suisse, on ne reconnaît pas assez la culture, alors qu'elle crée le même nombre d'emplois que l'horlogerie.

Pour répondre à des questions, M. Pagani précise qu'aucun lieu culturel public n'est prévu dans le projet. Il doit recevoir prochainement les personnes de l'UECA, à leur demande.

Il est demandé si le projet primé va être réalisé ainsi et s'il aura valeur de plan localisé de quartier (PLQ). M. Pagani explique que la Ville, l'Etat et les trois maîtres d'œuvre Codha, Coopérative des Rois et Fondation pour le logement social de Genève ont monté une société simple. Elle a été constituée pour se

répartir les droits à bâtir; il n’y aura donc pas besoin d’un PLQ. Pour le moment, la volumétrie et l’implantation ont été validées. Ils doivent déterminer qui va faire quoi et pourront alors décider de quoi la Ville a besoin et comment elle pourra s’impliquer.

Dans ce cadre, il a été dit qu’une place serait réservée pour un processus participatif. Il rappelle que le collectif «Pour que pousse coquelicot» est sorti de ce processus pour des raisons qui lui sont propres. Maintenant, il va falloir entrer l’UECA et l’Association des habitants de la Jonction dans l’organigramme des différents acteurs de cette reconstruction. Les travaux commenceront directement à la suite de la décontamination. Le projet lauréat va évoluer pendant les deux ans de la décontamination. M. Pagani précise que, si le plan financier ne tient pas la route, il n’y aura pas de théâtre.

Une commissaire regrette que la salle prévue dans le projet ne soit pas garantie. De plus, elle demande si le magistrat se souvient que le Conseil municipal avait accepté une motion qui comprenait une invite demandant de mettre une salle ouverte au public pour un lieu culturel alternatif dans les sous-sols d’Artamis. M. Pagani s’en rappelle, mais souligne que cela pourrait allonger la facture et que, selon lui, tout l’espace est déjà occupé. Il ajoute tout de même que tout est à venir, mais fait remarquer qu’il faut réfléchir, pour ne pas devoir fermer une salle peu de temps après l’avoir construite.

Un autre membre de la commission a, lui, visité le site et remarque qu’actuellement la majorité est excavée à 3 m de profondeur seulement. Il remarque qu’il ne sera pas possible de tenir le programme déjà prévu en sous-sol (parking et dépôts). Il s’en étonne. M. Pagani répond que cette excavation devrait être de 6 m sur une partie du périmètre et de 8 m sur le reste. Il vérifiera.

## **Séance du 21 juin 2010**

### *Discussion*

Une commissaire Verte rappelle que son groupe avait amendé il y a plusieurs années une motion s’intitulant «Artamis, ça se précise», invitant le Conseil administratif à étudier la même chose que demande la pétition, à savoir la possibilité d’installer une salle pour la culture autogérée et publique dans les sous-sols du site d’Artamis. Il est bien clair que la demande de cette pétition, tout comme celle de la motion, n’allait absolument pas dans le sens de pénaliser ni les projets de dépôts ni ceux de parking. Ils avaient par la suite encore soulevé ce point, lors de la proposition du Conseil administratif pour l’octroi des droits de superficie sur le terrain. A l’heure de cette discussion, la Ville n’étudie toujours pas sérieusement cette proposition. Les Verts accepteront évidemment cette pétition, qui demande la même chose qu’eux, depuis déjà très longtemps.

Elle tient en outre à souligner que ce projet prend en compte les problèmes de bruit et de voisinage, parce que l'entrée pourrait très bien se faire là où il n'y a pas d'habitations, donc ce n'est pas du tout un déni des problèmes de voisinage que de songer à faire une salle en cet endroit. C'est au contraire une proposition très réfléchie, pour recréer un espace culturel au centre-ville, tout en préservant les habitants. Le but des acteurs de la culture autogérée n'est en aucun cas de se brouiller avec les voisins de leurs espaces.

Une commissaire socialiste trouve que ce serait bien d'entendre maintenant M. Mugny, par rapport à l'ensemble des salles à mettre en place et aux divers questionnements qui subsistent encore à propos de ce site.

Les Verts avouent être dubitatifs face à cette proposition d'audition, car ce problème concerne M. Pagani. M. Mugny pourra seulement leur dire qu'il ne veut pas perdre une partie de ses dépôts. De plus, sa politique sur les espaces culturels autogérés a maintes fois été exposée dans cette commission. Il serait plutôt souhaitable de passer au vote, pour avoir une chance d'intervenir sur le projet avant que le site ne soit reconstruit. Cela uniquement par souci d'efficacité.

Une membre du Parti démocrate-chrétien assure que son parti a tout à fait conscience qu'il manque à Genève des salles pour la culture alternative et elle affirme que c'est un des soucis de son groupe. Cependant, M. Mugny a un besoin considérable de dépôts pour les musées et M. Pagani leur avait expliqué que, malgré toutes les mesures qui pourraient être prises, une telle salle serait inévitablement cause de nuisances sonores. Son groupe est donc extrêmement réticent à cette idée de salle sur le site d'Artamis et irait plutôt dans le sens d'un classement.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la proposition d'entendre M. Mugny et rappelle que ce dernier cherche des solutions. Il prend en exemple le cas de Cave 12, qui va prochainement être relogée.

Le commissaire radical aurait pu voter tout de suite, mais il soutient l'audition de M. Mugny, car c'est une bonne occasion pour lui demander combien il y a déjà de lieux et d'agents de culture.

Vote de l'audition de M. Mugny, magistrat chargé du département de la culture: audition acceptée.

## **Séance du 20 septembre 2010**

*Audition M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture*

M. Mugny attire l'attention de la commission sur un élément général, qui est la demande constamment faite à la Ville de Genève de résoudre tous les pro-

blèmes du canton. Pour ce problème de lieux, il faut tenir compte du nombre de salles existant en ville, ainsi que des agrandissements et développements de ces dernières années.

Il avait proposé aux autres communes de faire un grand bâtiment pour la culture autogérée, pour lequel la Ville était prête à payer une part importante. Mais aucune commune n'a voulu d'installation sur son territoire. Il a également été proposé d'intégrer des lieux pour cela au projet Praille-Acacias-Vernets.

Tout est concentré dans un hypercentre et, à son avis, cela doit à un moment donné s'arrêter; il faut que d'autres prennent leur part de responsabilité.

M. Mugny entretient de bonnes relations avec les autres communes. Un groupe de concertation culturelle d'une vingtaine de communes se réunit toutes les cinq à six semaines. La Ville ne subventionne plus autant qu'avant des structures artistiques et culturelles sur le territoire d'autres communes, mais continue de les soutenir, indirectement, en aidant des artistes ou des spectacles qui y sont représentés. Certaines communes font un travail commun, et il y a aussi des collaborations au coup par coup; ça se développe.

Aujourd'hui, la Ville participe à un grand groupe de recherche de locaux, au niveau cantonal; c'est une plateforme de concertation sur les lieux culturels. Mais aucune autre commune ne veut prendre un espace sur son terrain.

Puis M. Mugny explique, lui aussi, que la plupart des artistes d'Artamis ont été relogés et que le Galpon (pour sa salle de répétition, et non de spectacle) a été placé au vélodrome. Par la suite, ce théâtre sera relogé ailleurs. Par contre, toujours aucune solution pour le Piment-Rouge. Il y aurait éventuellement un espoir avec l'actuel lieu d'entraînement des pompiers. Pour Letage, le K-Bar, le Shark et le Kinetik, M. Mugny n'a pas de nouvelles précises. Il répond ensuite par écrit que le K-Bar est devenu le «Broom», situé au 1<sup>er</sup> étage de la Database (activités de jour telles qu'expositions, conférences et projections), que le Shark, le Kinetik et Letage n'ont plus d'activités, de même que le Piment-Rouge qui recherche toujours un autre lieu.

Par ailleurs, il annonce que l'Arquebuse devrait avoir un local prochainement.

Concernant le Carré-Vert, M. Mugny rappelle que la commission, et le Conseil municipal, ont voté favorablement un grand dépôt (avec conditions d'hydrométrie et de sécurité adéquates) pour l'ensemble des œuvres d'art des musées genevois (Musée d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, Bibliothèque de Genève). Il reparle aussi du parking.

Pour les lieux culturels, un appel d'offres a été lancé par la Codha. Celle-ci a proposé éventuellement de mettre une salle de spectacle dans sa partie de sous-

sol. Cela sera examiné quand les projets seront rentrés. De toute façon, la Ville de Genève s'était déjà engagée à ce qu'il y ait à peu près 5000 m<sup>2</sup> à disposition pour les artistes et artisans au rez-de-chaussée.

Une commissaire relève néanmoins que ce sont des projets de la Codha et que cela ne suffira pas à répondre ni aux besoins ni aux demandes de la pétition. Il est répondu que la Ville doit néanmoins préaviser cela.

Pour répondre à une question, M. Mugny dit que le projet de reloger des lieux dans les réservoirs de la Bâtie n'est pas absurde, bien que cela coûterait très cher.

### *Discussion*

Suite à certaines interrogations, il est précisé par une commissaire que les entités culturelles ayant leur nom en bas de la pétition ne se battent pas que pour elles-mêmes, mais bien pour un projet, pour retrouver plus de lieux publics autogérés à Genève et pour une salle sous Artamis.

La commission décide d'attendre les réponses écrites que le magistrat doit envoyer.

## **Séance du 18 octobre 2010**

### *Discussion, prises de position et vote*

Une commissaire écologiste rappelle que cette pétition demande que soit prévue une salle publique pour la culture autogérée sur le site d'Artamis. Le premier constat des Verts tend vers la déception, car cette salle devrait déjà être incluse formellement dans le projet, puisqu'une motion amendée en ce sens avait été acceptée par le Conseil municipal. Il est clair que son groupe soutient l'aménagement de cette salle, d'autant plus vu la pénurie de lieux de sorties à Genève.

Elle précise que cette salle ne rentre absolument pas en concurrence avec les dépôts prévus pour les collections des musées. Concernant le bruit, il a été bien précisé que l'isolation, tant au niveau du bruit que des vibrations, doit être faite de manière adéquate et que les accès ne doivent pas se retrouver au milieu des logements. Il y aurait par exemple le quai ou la rue des Gazomètres. Cela doit être étudié. Le but n'est pas de nuire à la qualité de vie des habitant-e-s. La Ville doit discuter avec les autres maîtres d'œuvre de la création de ce lieu pour décider comment cette salle pourra être intégrée dans le projet.

La demande de la pétition, tout comme celle des amendements Verts précédemment déposés, est de créer un lieu public autogéré de taille moyenne. Les



Verts soutiennent donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Ils veulent que soient aménagés des lieux publics aussi au centre-ville; il n'est pas acceptable que l'Usine soit le seul lieu pour ce type de sorties au centre-ville. Elle est totalement saturée.

Les socialistes soutiennent aussi le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Cette pétition va dans le même sens que la motion M-939, déposée par les socialistes et les Verts, demandant notamment une salle pluridisciplinaire dans l'écoquartier Jonction. Il existe un véritable problème de pénurie qui concerne l'ensemble du territoire. La commissaire rappelle que le Grand Conseil s'en est également rendu compte et qu'il faut tenir compte des solutions trouvées, ne serait-ce que pour ne pas augmenter les nuisances liées à l'Usine, déjà saturée suite à la fermeture de nombreux lieux. D'autre part, il s'agit d'une politique en faveur de la jeunesse. Mais les socialistes sont conscients que la Ville ne peut pas à elle seule répondre à toutes les demandes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre annonce qu'il soutiendra la proposition de renvoi au Conseil administratif.

Le commissaire radical remarque que cette pétition est centrée sur le site d'Artamis et souligne que les différentes auditions ont permis de voir que le Conseil administratif est largement sensibilisé à ce manque de lieux. Il trouve en effet que cette pétition fait double emploi avec l'autre (*P-212, ndlr*), à propos du même sujet, qui demandait selon lui la même chose, bien que de façon moins ciblée, et qui a été acceptée il y a quelque temps par la majorité. C'est pourquoi le groupe radical et le groupe libéral demandent le classement de cette pétition, quand bien même l'environnement actuel des lieux de rencontre et de sorties n'est effectivement pas idéal.

A gauche toute! donne son soutien à cette pétition et la renverra au Conseil administratif, pour les raisons développées par les collègues de l'Alternative.

Puis, à la fin des prises de position, un commissaire démocrate-chrétien propose de nouvelles auditions. Il explique que, d'après les explications fournies par les services de l'administration, il est bien forcé de constater que la salle qui va être installée a été étudiée et qu'elle devrait correspondre aux besoins de la population, notamment à ceux des différents milieux culturels. Il pense cependant que le contexte est aujourd'hui complètement différent. Son parti souhaiterait répondre à la problématique de la fermeture des lieux et de la surcharge de l'Usine, dans le sens des actions menées par la Ville et par le Canton. Ce commissaire démocrate-chrétien propose donc de réentendre MM. Mugny et Pagani, en lien avec la situation actuelle, pour savoir s'ils doivent aller dans le sens prévu par l'administration. Compte tenu du contexte qui a évolué durant ces trois derniers mois, il aimerait savoir s'il est vraiment possible d'aller dans le sens de la demande de cette pétition.

Les socialistes ne sont pas favorables à cette proposition d'audition. La commission, puis le plénum sont tout à fait à même de prendre position. La position de ce parti est claire: quelle que soit la position du Conseil administratif, cela ne change en rien celle que son groupe a adoptée. De manière plus large, la commissaire pense que, s'il devait y avoir une discussion sur la politique culturelle de la Ville concernant ces lieux, celle-ci devrait plutôt avoir lieu à la commission des arts et de la culture.

Pour l'Union démocratique du centre, les préoccupations du Parti démocrate-chrétien ne sont pas à négliger. Cela dit, le Parti démocrate-chrétien pourra, et avec beaucoup plus d'impact, en faire part en séance plénière, lors du retour de cette pétition devant le Conseil municipal. Il ne peut pas s'empêcher de penser aux événements qui ont agité la République et le Grand Conseil lors de la fermeture de lieux qui ne satisfaisaient apparemment pas aux normes légales en matière de sécurité. Mais c'est bien à l'exécutif de définir des priorités, le Conseil municipal doit délibérer. Pour l'Union démocratique du centre, la délibération sur cet objet est terminée: cette pétition doit retourner aux décideurs; c'est maintenant aux chefs de prendre leurs responsabilités.

Une commissaire Verte rappelle au Parti démocrate-chrétien que, même si la situation est un peu différente, cela fait maintenant bien longtemps que l'UECA tire la sonnette d'alarme pour le manque de lieux de sortie, autogérés ou non, et les gros problèmes que cela peut engendrer. Cela est actuellement en train d'être confirmé. Finalement, ce qui a changé n'est pas la soudaine pénurie de lieux, mais plutôt le fait que celle-ci ne touche plus seulement les lieux dits «alternatifs». L'urgence n'est, quant à elle, pas du tout nouvelle. Les Verts ne pensent pas entendre un discours des magistrats différent de ce qui a déjà été exposé. Ils proposent donc au Parti démocrate-chrétien d'être cohérent avec ses dernières déclarations publiques en votant.

Un commissaire libéral dit constater que, dès que des salles de spectacle sont projetées, les pétitions pleuvent. Elle parle de favoriser plutôt la zone industrielle pour l'installation de ces lieux et soutient la proposition d'auditions.

Une socialiste précise alors que les zones industrielles ne sont, pour le moment, légalement pas destinées à recevoir des activités culturelles. Le club ayant récemment déferlé la chronique, puisque l'Etat le faisait fermer, était au bénéfice d'une dérogation à la zone, suite à l'acceptation par le vote de la majorité des députés du Grand Conseil. L'enjeu actuel est donc de savoir ce qu'on pourrait faire des zones industrielles et artisanales: si on les modifie, ou si on les appelle autrement.

Vote de nouvelles auditions des magistrats Mugny et Pagani: auditions refusées.

Vote pour le renvoi de la pétition P-244, «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!», au Conseil administratif: accepté par 12 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 2 UDC) contre 3 non (1 R, 2 L).

La commission vous invite donc à renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin qu'il prenne une mesure ou dépose un projet d'arrêté.



www.ueca.ch

## PÉTITION

### POUR DES ESPACES PUBLICS AUTOGÉRÉS SUR LE FUTUR SITE D'ARTAMIS !

Un an après la fermeture d'ARTAMIS et des salles du Piment Rouge, de Letage, du Galpon, du K-Bar, du Shark et du Kinetik, aucun lieu public autogéré n'a vu le jour à Genève.

Les quelques 2'000 personnes qui fréquentaient le site chaque semaine ont perdu une offre culturelle unique, qui n'a pas été remplacée.

Aujourd'hui, les « autorités » de la Ville et de l'Etat sont sur le point de choisir le projet qui prendra place sur l'ancien site d'ARTAMIS.

### AUCUN LIEU CULTUREL PUBLIC N'EST PRÉVU DANS LE PROGRAMME DU FUTUR PROJET !

L'énorme trou creusé par les travaux de décontamination donne pourtant l'occasion de construire 15'000 m2 de sous-sol, ce qui permettrait l'implantation de lieux publics souterrains ne générant aucunes nuisances pour le voisinage, avec des accès hors des zones de logement. Au lieu de cela sont prévus uniquement parking et dépôts.

La ville de demain se décide aujourd'hui sans la voix des milieux culturels. Ne laissons pas les décisions se prendre sans nous ! L'esprit et la créativité qui émanaient de ce lieu emblématique de la scène culturelle genevoise doivent pouvoir subsister !

**PAR CETTE PÉTITION, NOUS, L'UECA ET LES SIGNATAIRES DE LA PÉTITION, DEMANDONS AUX « AUTORITÉS » QU'ELLES INCLUENT, SUR LE FUTUR SITE D'ARTAMIS, AU MINIMUM UNE SALLE DE SPECTACLE AUTOGÉRÉE POUVANT ACCUEILLIR 200 À 500 PERSONNES, EN PLUS DES SURFACES PRÉVUES POUR DES ATELIERS D'ARTISTES !**

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse	Profession	Signature

L'UECA regroupe : ARG (Atelier de recherche géniale), Boîte à musique, Cave 12, Espace Kugler, Espace Temporaire, GUS (Groupement des usagers de la SIP), Kinetik, Klat, Letage, Mottatom, la Parfumerie, le Picto, Pour Que Pousse Coquelicot, Stargazer, l'Usine, Le Vélodrome et le Zoo.

Pétition soutenue par : le Cabinet, Helvet Underground, Les Verts-Ville de Genève, le cinéma Spoutnik, le théâtre de l'Usine.